



# Quelle eau buvez vous ?

## Unité de Distribution AURILLAC COISSY SUD - SUD OUEST

Bilan 2017

### Gestionnaires

#### Maître d'ouvrage

CABA

#### Exploitant

CABA

### Ressources

**Vous êtes alimentés par 13 captages**

- ◆ CLAVIERES 1 PUIIS I (BAT)  
Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001
- ◆ CLAVIERES 1 PUIIS II  
Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001
- ◆ CLAVIERES 2 AMONT  
Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001
- ◆ EMPRADE GALERIE  
Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001
- ◆ FORAGE DU BOURG 1997 (VELZIC F1)  
Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001
- ◆ LA PRADE ARPAJON  
Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001
- ◆ LA PRADE MERIGOT (PUIIS)  
Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001
- ◆ LA PRADE PUIIS N° 1 (GRAND)  
Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001
- ◆ LA PRADE PUIIS N°2  
Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001
- ◆ LAVERGNE BLANQUE PUIIS FERME 1,2 HS,3  
Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001
- ◆ LAVERGNE NEGRE GALERIE  
Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001
- ◆ VELZIC PUIIS AMONT SCIERIE  
Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001
- ◆ VELZIC PUIIS FOOT (CAMPING)  
Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

### Traitements

**Vous êtes alimentés par 3 traitements**

- ◆ TTP CHLORE COISSY  
Traitement simple
- CHLORE
- ◆ TTP CHLORE ET UV BRAQUEVILLE  
Traitement simple
- CHLORE
- ◆ TTP CHLORE ET UV BRAQUEVILLE  
Traitement simple
- ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

### Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 63 valeurs mesurées : 98,4% - maxi. : 1 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germes/100ml

**Eau de bonne qualité bactériologique.**

### Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

26 valeurs mesurées : mini. : 1,5 mg/L - maxi. : 8,9 mg/L - moyenne : 4,4 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

**Eau conforme à la norme pour ce paramètre.**

### Dureté

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

17 valeurs mesurées : mini. : 3,8 °f - maxi. : 21,1 °f - moyenne : 8,1 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

**Eau peu calcaire.**

### Pesticides totaux

Substances chimiques utilisées pour désherber ou pour lutter contre les maladies des cultures

15 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,12 µg/l - moyenne : 0,01 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

**Détection de pesticides dont les teneurs restent inférieures à la limite de qualité.**

### Arsenic

Élément d'origine naturelle

15 valeurs mesurées : mini. : 0,1 µg/l - maxi. : 1,4 µg/l - moyenne : 0,7 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

**Teneur moyenne en arsenic inférieure à la limite réglementaire.**

### Chlore résiduel

Réactif utilisé pour la désinfection de l'eau

63 valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/LCl2 - maxi. : 0,2 mg/LCl2 - moyenne : 0,1 mg/LCl2

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

**Absence de chlore résiduel constatée sur un ou plusieurs échantillons prélevés.**

## Conclusion

Au cours de l'année, l'eau distribuée sur votre réseau présentait globalement une qualité bactériologique satisfaisante.

Ressource pouvant présenter de façon ponctuelle des traces de pesticides.

Un ajustement du traitement de désinfection est nécessaire pour maintenir une bonne qualité bactériologique et organoleptique de l'eau.



Délégation Départementale  
du Cantal  
13 Place de la Paix - AURILLAC  
04 81 10 63 10

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du Code de la Santé Publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2017.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr) sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



# Quelle eau buvez vous ?

## Unité de Distribution AURILLAC VILLE-NORD-SECTEUR OUEST

Bilan 2017

### Gestionnaires

#### Maître d'ouvrage

CABA

#### Exploitant

CABA

### Ressources

#### Vous êtes alimentés par 9 captages

##### ◆ CLAVIERES 1 PUITES I (BAT)

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

##### ◆ CLAVIERES 1 PUITES II

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

##### ◆ CLAVIERES 2 AMONT

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

##### ◆ EMPRADE GALERIE

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

##### ◆ FORAGE DU BOURG 1997 (VELZIC F1)

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

##### ◆ LAVERGNE BLANQUE PUITES FERME 1,2 HS,3

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

##### ◆ LAVERGNE NEGRE GALERIE

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

##### ◆ VELZIC PUITES AMONT SCIERIE

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

##### ◆ VELZIC PUITES FOOT (CAMPING)

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

### Traitements

#### Vous êtes alimentés par 2 traitements

##### ◆ TTP CHLORE ET UV BRAQUEVILLE

Traitement simple

- CHLORE

##### ◆ TTP CHLORE ET UV BRAQUEVILLE

Traitement simple

- ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)

### Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 51 valeurs mesurées : 98,0% - maxi. : 32 germes/100ml

Limites de qualité : 0 germes/100ml

**Eau de bonne qualité bactériologique.**

### Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

19 valeurs mesurées : mini. : 1,5 mg/L - maxi. : 4,4 mg/L - moyenne : 3,2 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

**Eau conforme à la norme pour ce paramètre.**

### Dureté

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

12 valeurs mesurées : mini. : 3,8 °f - maxi. : 6,1 °f - moyenne : 4,6 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

**Eau très peu calcaire. Cette eau peut favoriser la corrosion des conduites métalliques (plomb en particulier).**

### Pesticides totaux

Substances chimiques utilisées pour desherber ou pour lutter contre les maladies des cultures

11 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,12 µg/l - moyenne : 0,01 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

**Détection de pesticides dont les teneurs restent inférieures à la limite de qualité.**

### Arsenic

Élément d'origine naturelle

11 valeurs mesurées : mini. : 0,1 µg/l - maxi. : 1,3 µg/l - moyenne : 0,5 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

**Teneur moyenne en arsenic inférieure à la limite réglementaire.**

### Chlore résiduel

Réactif utilisé pour la désinfection de l'eau

52 valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/LCl2 - maxi. : 0,2 mg/LCl2 - moyenne : 0,1 mg/LCl2

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

**Absence de chlore résiduel constatée sur un ou plusieurs échantillons prélevés.**

### Conclusion

Au cours de l'année, l'eau distribuée sur votre réseau présentait globalement une qualité bactériologique satisfaisante.

Ressource pouvant présenter de façon ponctuelle des traces de pesticides.

Un ajustement du traitement de désinfection est nécessaire pour maintenir une bonne qualité bactériologique et organoleptique de l'eau.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du Code de la Santé Publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2017.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr) sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Auvergne-  
Rhône-Alpes

Délégation Départementale  
du Cantal  
13 Place de la Paix - AURILLAC  
04 81 10 63 10